



Chaudière HS suite signature

Par **Emma Yuk0**, le **30/12/2017 à 22:24**

Bonjour à tous [smile4]

Je veux permets de faire un poste sur ce forum je viens d'acheter ma maison de 1979 le 22 décembre 2017 , une maison plain-pied de 85 m² avec chaudière qui était censé fonctionner et qui vous le comprendrez pas et n'a jamais depuis entrée dans les lieux de ma maison .

Au nom de la signature chez le notaire l'ancien propriétaire m'a tendu une facture pour la révision de la chaudière daté du 24 octobre 2017 stipulant que la chaudière était en bon état de fonctionnement .

Sauf que lorsque je suis arrivé à mon domicile et que le gaz a été réactivé et que nous avons souhaiter allumer la chaudière il s'avere qu'elle ne fonctionne pas!

J'ai appeler un chauffagiste et le bilan est le suivant: la chaudière est HS une épave selon ces termes. Bourré d'élément HS et de magouille en tout genre.

Bilan: Une chaudière à changer

Bien entendu cette élément m'a été caché et même bien dissimulé

Quels sont mes recours possible ?
Dois je me retourner contre les anciens propriétaire ?

Merci pour vos réponses !

De bonnes fêtes !

Par **BrunoDeprais**, le **30/12/2017** à **22:54**

Bonjour

Méfiez vous des bilans faits par les artisans.

Demandez lui un devis des réparations à réaliser et opposez le au vendeur.

Si la chaudière a 38 ans, il est quand même fort probable qu'elle est en fin de vie.

A cet instant rien de vous permet de dire que la facture du 24 octobre est fausse. Faites attention à ce que vous écrivez.

Par **Emma Yuk0**, le **31/12/2017** à **00:24**

Bonsoir

Bien entendu la chaudière a l'âge qu'elle a MAIS cependant la maison m'a été vendu en me stipulant que l'entretien de la chaudière était nickel facture à l'appui

J'ai oublié de préciser que 2 artisans sont venu dont un fais partie de ma famille (sous entendu pas d'escroquerie à envisagé car aucun intérêt pour lui enfin c'est comme sa que sa marche dans ma famille ^^) et le constat est sans appel la chaudière a 2 pièces défectueuses la thermistance et la pompe 3 bar, rouillé à l'interieur à cause d'une ventilation médiocre et lorsque les chauffagistes utilise leurs petites mèches (je ne me souviens plus du termes technique) le réservoir d'eau Se met à bouillir tels de l'huile dans une friture à tels point que la chaudière a des risques d'explosion !

Par **morobar**, le **31/12/2017** à **09:39**

Il faut mettre en cause le vendeur ainsi que l'auteur de l'attestation indiquant le bon état de la chaudière.

Dans un premier temps par courrier adressé à ce vendeur, son prestataire, ainsi qu'au notaire pour le dol qu'il a enregistré.

Par **Lag0**, le **31/12/2017** à **10:04**

Bonjour,

Effectivement, le dol me semble incontestable ici. Le vendeur vous a volontairement trompé en produisant une attestation, soit fausse, soit de complaisance...

Par **Emma Yuk0**, le **31/12/2017** à **10:05**

Je n'ai pas compris lorsque vous écrivez pour le dol qu'il a enregistré pouvez vous

m'expliquez ces termes ?

Par **Emma Yuk0**, le **31/12/2017 à 10:17**

Quelqu'un peut il m'expliquez ce qu'est un Dol ?

Par **davidoche**, le **31/12/2017 à 10:44**

Bonjour

Dol en droit civil français. Un dol, en droit français des contrats, est une manœuvre d'un cocontractant dans le but de tromper son partenaire et provoquer chez lui une erreur. Le dol est, avec l'erreur et la violence, l'un des trois vices du consentement. Il est sanctionné par la nullité du contrat.

Bonne journée

Par **Emma Yuk0**, le **31/12/2017 à 11:20**

Merci pour votre réponse

Quelles sont les démarches à effectuer pour faire reconnaître ce dol et être dédommager du montant de la chaudière neuve ainsi que sa pose ?

Les deux chauffagiste qui sont venus à mon domicile m'ont expliqué que je devais prendre contact par lettre recommandée avec l'agence immobilière ainsi que l'ancien propriétaire et faire appel à mon assistance juridique est-ce bien la démarche à suivre ?

Merci pour vos réponses

Par **BrunoDeprais**, le **31/12/2017 à 11:59**

Bonjour

Le dol peut également engendrer une rescision pour lésion, tout simplement, soit une compensation financière.

Le dol porte sur un élément non essentiel de la vente, soit à savoir si vous alliez acheter quand même la maison ou non pour un problème de chaudière.

Maintenant compte tenu de l'âge de la maison, rien ne dit non plus que la chaudière a le même âge et n'a pas été changé entre temps.

Je vous le disais, méfiez vous des affirmations des artisans, beaucoup aiment dénigrer le travail fait par un autre.

Demandez lui un devis et opposez le au vendeur comme écrit hier soir, vous aurez ainsi un autre point de vue qui vous permettra de mieux savoir ou vous en êtes.

Par **Emma Yuk0**, le **31/12/2017** à **14:40**

Très bien je vais demander un devis de réparation et le notifier au vendeur , je vais également écouter vos conseil et appeler l'artisan qui a fait la dite facture afin qu'il se déplace et m'explique la différence entre son constat et la réalité .

Y a t'il cependant une démarche précise à suivre dans ces cas là ?

Par **BrunoDeprais**, le **31/12/2017** à **17:08**

C'est une très bonne idée que d'appeler l'artisan qui a effectué l'entretien en octobre en lui disant que 2 mois plus tard la chaudière ne fonctionne pas.
A savoir si c'était un contrat d'entretien ou une simple intervention.

Par **Emma Yuk0**, le **31/12/2017** à **19:57**

A priori il y avait un contrat d'entretien et la c'était une facture d'entretien.

Je vais les contacter mardi à la première heure.